

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 DECEMBRE 2022

**Début de la séance** : 18h15

- PV du CA du 20 octobre 2022

Une remarque faite sur ce PV : au point n°8 il y a une inversion. Les résultats du vote de la motion sont 6 Abstention, 15 Pour et 21 au Total. Adoption de ce PV.

-Présentation de l'ordre du jour

### **1. Budget**

Madame l'agent comptable présente le budget du prochain exercice.

La dotation de fonctionnement est en augmentation, un nouveau mode de calcul ayant été adopté par la collectivité.

Cette dotation a été ventilée sur les services Activités Pédagogiques et Administration et Logistique.

Diverses subventions spécifiques (Etat +Région) ont été ouvertes et ce dans un souci de sincérité budgétaire.

Dans le cadre de l'ouverture culturelle : 8 voyages ont été inscrits au budget (276 élèves concernés).

Un prélèvement sur le fonds de roulement de l'établissement a été opéré afin de prendre en charge le coût des accompagnateurs (10 300 €).

Concernant la reprographie, des crédits supplémentaires ont été ouverts en se basant sur les consommations actuelles : + 1 200 000 copies réalisées sur 2022 avec 2760 ramettes achetées contre 2160 l'année dernière.

De plus, le prix d'une ramette a beaucoup fluctué passant de 2.58 € à 5.69 €.

Nous commandons actuellement du papier 75 g afin d'en diminuer le coût.

Viabilisation : la Région s'est engagée à allouer à notre établissement une subvention complémentaire afin de compenser les augmentations du prix du gaz et de l'électricité. Les économies d'énergie sont déjà bien réelles, différentes mesures ayant été mises en place dans le cadre des travaux et en interne.

SRH : des tarifs différenciés ont été appliqués cette année (préconisations régionales) pour les forfaits 4J et 5J (boursiers/allocation de rentrée scolaire). Le coût moyen du repas s'élève à 3.60 €. Nous avons cette année 333 boursiers.

OPC : un prélèvement de 12 000 € a été prévu afin de terminer d'équiper la salle des professeurs (canapés) et pouvoir installer un système d'affichage dynamique. Ce dernier fera l'objet d'autres devis et a été demandé en parallèle dans le cadre du PRELP.

FDR : le FDR de l'établissement reste satisfaisant malgré les 37 290.20 € de prélèvements prévus au budget. Le lycée dispose d'une autonomie de 53 jours.

Les enseignants font 3 remarques :

-diminution de 70% des crédits d'état (réponse de Madame l'agent comptable : une demande de subvention complémentaire a été faite auprès du Rectorat).

- faible augmentation des bourses qui ne compense pas l'inflation.

- baisse du nombre de jours d'autonomie en fonds de roulement (réponse de Madame l'agent comptable : la Région préconise 30 jours d'autonomie au lieu de 60 jours auparavant).

VOTE :            Contre : 0            Abstention : 0            Pour 18            Total 18

### **2. Délégation du Conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle. Acte Transmissible**

Autorisation accordée au chef d'établissement de signer toute commande (tout marché), sous réserve que leur incidence financière soit inférieure au seuil des marchés formalisés (article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) et dans la limite des crédits ouverts au budget et ce jusqu'à l'obtention du caractère exécutoire de l'autorisation prise par le nouveau CA.

VOTE :            Contre : 0            Abstention : 0            Pour 18            Total 18

### **3. PRELP**

Madame l'agent comptable présente le programme régional d'équipement des lycées publics en détaillant les demandes faites (pour un total de 256 000 euros) et l'ordre de priorité.

VOTE :            Contre : 0            Abstention : 0            Pour 18            Total 18

## **Affaires pédagogiques :**

### **4. Charte des voyages :**

Monsieur le président du conseil d'administration rappelle les objectifs de cette charte et commente certains points importants :

- sorties obligatoires : sorties dans le cadre des programmes scolaires (auxquelles on a rajouté les sorties d'intégration). Les autres sorties sont facultatives (sauf si elles sont gratuites).
- les voyages (sorties scolaires avec au moins une nuitée) sont facultatifs et tous les projets de voyage sont votés au CA du mois de septembre (NB : si un voyage scolaire est organisé en début d'année scolaire, il doit être présenté au dernier CA de l'année précédente).
- le chef d'établissement peut s'opposer à un voyage ou annuler une sortie s'il le juge nécessaire (notamment si les conditions de sécurité ne sont pas respectées).
- les élèves qui ne participent pas à une sortie ou un voyage sont accueillis dans l'établissement.
- le montant d'un voyage doit être raisonnable et chaque année le plafond maximal de la participation des familles est fixée par le CA.
- pour les sorties facultatives, le montant est en moyenne de 5 euros.
- un voyage par enseignant et un voyage par élève.
- le nombre d'accompagnateurs est précisé dans la charte et arrêté, en dernier recours, par le chef d'établissement.

NB : le proviseur présente également son idée de bloquer l'essentiel des voyages au cours d'une même semaine (sauf cas particulier, par exemple voyage au ski ou échange). Ce système, qui permet de mieux se repérer dans le calendrier de l'année, sera présenté au vote au prochain CA.

VOTE :            Contre : 0            Abstention : 0            Pour 18            Total 18

### **5. Sorties et voyages**

#### **VOYAGE A GENES (ITALIE)**

Organisation d'un voyage à Gênes (Italie), du 02 au 04 mai, pour 31 élèves (1<sup>ère</sup> AGORA + élèves de 1<sup>ère</sup> LVC italien). 4 professeurs accompagnateurs. Coût du séjour : 163€ / élève.

VOTE :            Contre : 0            Abstention : 0            Pour 18            Total 18

#### **MODIFICATION DU VOYAGE DES ETUDIANTS DE SAM**

Pour info, modification de la destination du voyage des étudiants de BTS SAM voté au premier CA de l'année. Les étudiants partiront en Irlande et non au pays de Galles. Pas de modification concernant le coût.

#### **VOYAGE CAMPANIE (ITALIE)**

Autorisation est donnée pour encaisser la somme de 325 € /élève au lieu de 400 € (voyage déjà voté mais baisse du coût) pour un voyage en Italie du 5 au 10 février 2023. Accompagnateurs pris en charge sur le FDR.

VOTE :            Contre : 0            Abstention : 0            Pour 18            Total 18

## **GROTTE COSQUER**

Autorisation est donnée pour une sortie à la grotte COSQUER le 17/01/23 : 8 €/élève.

VOTE :          Contre : 0          Abstention : 0          Pour 18          Total 18

## **FRAC**

Autorisation est donnée pour une sortie au FRAC le 13 janvier 2023 : 5 €/élève.

VOTE :          Contre : 0          Abstention : 0          Pour 18          Total 18

## **6. Conventions**

### **ACAR**

Convention de prestations de service avec le Rectorat concernant les interventions du point ACAR sur l'année civile 2023 (assistance informatique) : 770 €.

VOTE :          Contre : 0          Abstention : 0          Pour 18          Total 18

### **FFVOILE**

Autorisation est donnée pour signer une convention avec la Ligue Sud et le club de voile de Martigues : prise en charge par la Région de la rémunération d'un encadrant (240 €/séance).

VOTE :          Contre : 0          Abstention : 0          Pour 18          Total 18

### **MAIRIE/PAIN**

Autorisation est donnée de signer une convention de dons de denrées alimentaires (pain) avec la Mairie de Martigues à destination de la ferme pédagogique.

VOTE :          Contre : 0          Abstention : 0          Pour 18          Total 18

## **7. Calendrier des évènements du lycée**

Les élèves élus du CVL présentent les projets qu'ils souhaiteraient organiser au lycée cette année :

- la journée de la rose : quelques modifications par rapport aux années précédentes (notamment pas de système de livraison)
- la journée du 8 mars
- le carnaval (date à préciser)
- la semaine de la diversité culturelle
- la journée verte
- la journée de sensibilisation aux handicaps
- la journée de sensibilisation aux violences animales
- le bal de promo (si pas de bal organisé par la mairie).
- la fête de la MDL
- la mise en place du tutorat entre élèves

Un représentant des enseignants précise que des classes ouvertes vont être mises en place mais il restera des créneaux libres, donc la mise en place du tutorat pourrait être une bonne chose.

Les représentants des élèves demandent également l'installation d'un distributeur de serviettes hygiéniques à proximité des toilettes (en plus de celui installé à l'infirmerie).

Une représentante des enseignants demande où en est l'établissement par rapport au distributeur de préservatifs. Réponse est faite qu'il n'y a pas de distributeur mais que des préservatifs sont disponibles à l'infirmerie.

Monsieur le proviseur précise que des soirées de remise des diplômes du Bac seront organisées l'année prochaine à la rentrée de Toussaint.

Une représentante des parents demande si la « journée LGBT » aura lieu comme l'an dernier.

Réponse d'une représentante enseignante : la journée de lutte contre l'homophobie et la transphobie sera organisée si les élèves en expriment le besoin.

Une représentante des parents déclare que des élèves en ont « assez » de l'organisation de ces journées de lutte contre l'homophobie. Un représentant des élèves répond qu'il y a nécessité d'organiser cette journée car, à la différence de l'hétérosexualité, l'homosexualité est encore l'objet de discrimination. Une représentante des enseignants précise que l'éducation nationale a des valeurs et des programmes à respecter et que la lutte contre toutes les formes de discrimination demeure indispensable.

VOTE :            Contre : 0            Abstention : 0            Pour 18            Total 18

### **8. Point sur les travaux**

Monsieur le Proviseur précise aux membres du CA qu'une réunion aura lieu entre la direction et les représentants du Conseil Régional pour faire un point sur les travaux et les malfaçons.

La fin des travaux est prévue à la rentrée de janvier.

L'ordre du jour est épuisé.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

1.HSE pour aider les élèves en difficulté. Le proviseur et le proviseur adjoint expliquent que, concernant les HSE (qui servent à rémunérer les projets), le lycée est cette année dans une situation difficile. L'essentiel de ces HSE est constitué des HSA économisées lors de la ventilation de la DGH (une HSA économisée = 36 HSE). Les calculs faits en fin d'année dernière laissaient supposer que sur le LGT 8.75 HSA étaient économisées (soit 315 HSE) ce qui était raisonnable pour un grand lycée comme le notre. Le problème est que, suite à des erreurs de calcul (notamment dans la prise en compte des pondérations), il ne reste sur le LGT que 1.4 HSA de disponible (soit 50 HSE). L'équipe de direction s'est donc réunie pour répondre à chaque demande des différentes matières en indiquant le volume d'HSE alloué pour chaque projet.

2. Factures d'énergie. Les enseignants proposent d'élaborer des stratégies d'économie : éteindre les ordinateurs la nuit, détecteurs de mouvement dans les couloirs...

Réponse de l'administration : ces mesures ont déjà été prises.

Une représentante des enseignants fait remarquer que les ordinateurs restent néanmoins allumés la nuit.

M. le proviseur précise qu'un de ses soucis majeurs concerne les éventuels délestages d'électricité à la rentrée, délestages pour lesquels aucune concertation n'est menée avec les chefs d'établissement.

3.Le réseau wifi : les enseignants se plaignent de l'absence de wifi en salle des professeurs et autres espaces.

Réponse de l'équipe de direction : il est possible de demander la clé pour avoir accès au wifi des BTS.

4.Les passerelles tardives : les enseignants soulignent les difficultés posées par les passerelles tardives en classe de 1<sup>o</sup> technologique.

Réponse de l'équipe de direction : selon les textes et pour lutter contre le décrochage scolaire, les passerelles (et les réorientations) sont possibles même tardivement dans l'année scolaire. Néanmoins les dernières passerelles en séries technologiques sont organisées à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre (décembre ou début janvier) car il faut ensuite modifier les inscriptions au baccalauréat.

### **9. Proposition d'une motion :**

Suite à la suppression d'un poste, les agents ne peuvent pas faire face au surcroit de travail. Mme l'agent comptable précise qu'elle n'a reçu aucune notification officielle pour l'avertir de cette suppression. Pour le moment, selon la Région, le poste est « gelé ».

M. le représentant des agents propose une motion à laquelle l'ensemble des membres du CA souhaite s'associer.

M. le proviseur indique qu'une demande d'entretien sera envoyée aux services concernées de la Région. Les représentants des enseignants demandent à être associés à cet entretien.

Vote pour s'associer à la motion :

VOTE :      Contre : 0      Abstention : 0      Pour 18      Total 18

La séance est levée à 20H35.